

Le 29 mars 2005

Madame Ruth Lamontagne, chargée de projet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Qc) G1R 5V7

OBJET : Projet d'amélioration de la route 175
 à 4 voies divisées du km 84 au km 227 (143 km)
 N/D : 5.08.00 20.10 Projets 20-3671-0143 et 20-3972-0157
 Précisions relatives aux tracés (novembre 2003 à mars 2005)

Madame,

Depuis le dépôt, en novembre 2003, du «*Rapport d'étude d'impact sur l'environnement*» du projet susmentionné, le ministère des Transports a procédé à des études de sols et a débuté la préparation des plans et devis de certains secteurs du projet global.

À cet effet, nous vous transmettons l'état de situation des tracés ayant fait l'objet d'une analyse avancée par les concepteurs. Toutes les mesures d'atténuation présentées dans le rapport ont été prises en compte dans l'avancement du dossier.

Sur le tableau ci-joint, vous retrouverez donc les précisions apportées au projet. Les tracés sont localisés par les bornes kilométriques telles qu'identifiées dans l'Atlas cartographique d'octobre 2003.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

Donald Martel, a.g.
chargé de projet Environnement
Service des inventaires et du Plan

p.j.

c.c. M. Donald Turgeon, chef du Service des inventaires et du Plan

2005-0329_MENV_Traces-Precisions.doc

Borne kilométrique kilomètre (km) de l'Atlas	Précisions par rapport à l'Atlas cartographique de l'étude d'impact sur l'environnement (novembre 2003) SITUATION EN MARS 2005
km 086,2 @ km 094,0	Récupération de la chaussée existante.
km 091,0 @ km 094,0	La chaussée en direction sud passe à l'ouest du lac à Régis et la chaussée en direction nord demeure dans l'axe actuel.
km 095,0 @ km 100,0	Récupération de la chaussée existante.
km 100,0 @ km 101,0	Construction de deux nouvelles chaussées et croisement avec la chaussée actuelle.
km 101,0 @ km 112,0	Récupération de la chaussée existante.
km 112,0 @ km 113,0	Construction de deux nouvelles chaussées et croisement avec la chaussée actuelle.
km 113,0 @ km 115,5	Récupération de la chaussée existante.
km 115,5 @ km 119,0	Construction de deux nouvelles chaussées plus sinueuses que dans l'Atlas 2003.
km 119,0 @ km 122,5	Récupération de la chaussée existante.
km 122,5 @ km 133,2	Construction de deux nouvelles chaussées plus sinueuses que dans l'Atlas 2003. – Au km 129 , la route n'est plus dans le lac <i>Sept-Îles</i> . – Au km 131,5 , la route empiète dans le lac <i>Horatio-Walker</i> .
km 135,5 @ km 136,0	Empiètement dans le lac Jacques-Cartier sur environ 20 mètres de large.
km 136,5 @ km 138,0	Récupération de la chaussée existante.
km 140,0 @ km 141,0	La route ne passe plus dans la baie du lac Jacques-Cartier.
km 142,2 @ km 144,0	La route demeure à l'est des pylônes de transport d'énergie.
km 143,5 @ km 144,0	Récupération de la chaussée existante.
km 191,9 @ km 193,5	Récupération de la chaussée existante.
km 193,9 @ km 194,7	Récupération de la chaussée existante.
km 195,4 @ km 197,4	La chaussée projetée en direction nord est déplacée à l'ouest de la route existante plutôt qu'à l'est et devient donc la chaussée projetée en direction sud.
km 195,5 @ km 196,2	Récupération de la chaussée existante.
km 196,6 @ km 196,8	Récupération de la chaussée existante.
km 197,5 @ km 197,9	Récupération de la chaussée existante.
km 199,0 @ km 208,5	Récupération de la chaussée existante.
km 208,5 @ km 208,9	Récupération de la chaussée existante.
km 208,9 @ km 209,5	Tracé corrigé dans le même corridor.
km 209,5 @ km 209,7	Récupération de la chaussée existante.
km 209,7 @ km 210,6	Tracé corrigé dans le même corridor.
km 210,6 @ km 211,9	Récupération de la chaussée existante.
km 212,0 @ km 215,0	Les deux chaussées projetées hors corridor sont ramenées dans l'axe de la route existante.
km 212,6 @ km 212,9	Récupération de la chaussée existante.
km 213,1 @ km 213,2	Récupération de la chaussée existante.
km 214,3 @ km 214,7	Récupération de la chaussée existante.
km 220,6 @ km 221,9	Récupération de la chaussée existante.
km 222,3 @ km 227,0	Récupération de la chaussée existante.